Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 1 (1913)

Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VARIÉTÉS

A PROPOS D'HYMNOLOGIE

Le dernier numéro de la *Revue* contient, sous le titre « Un problème hymnologique », un article sur le chant à l'église. Puisque problème il y a, permettez-moi d'y revenir et d'apporter, moi aussi, une solution.

L'auteur déclare en commençant : « Il est notoire que, pour divers motifs, nos ancêtres huguenots ont chanté « a capella », c'est à dire sans accompagnement ». Puis, un peu plus loin il donne le psaume 42, « noté à la vieille façon huguenote », c'est à dire à 4 voix avec le cantus firmus au ténor. Sans doute, l'orgue n'était pas généralement employé dans le culte réformé, bien qu'il n'ait jamais été abandonné en Hollande, par exemple, et que l'église de Bâle en eût rétabli l'usage en 1561 déjà (voir Félix Bovet, *Histoire du Psautier*).

Mais il est certain que jamais le chant à 4 voix ne fut en usage pendant toute la période primitive des églises huguenotes. Les preuves sont multiples : Calvin, dans son Institution, le condamnait avec sévérité : « Les chants et mélodies qui sont composées au plaisir des aureilles seulement, comme sont tous les fringots et fredons de la Papisterie et tout ce qu'ils appellent musique rompue et *chants à quatre parties,* ne conviennen nullement à la majesté de l'Eglise, et ne se peut faire qu'ils ne déplaisent grandement à Dieu ». — En plus, à quoi auraient servi les innombrables éditions où, seule, la mélodie était notée ?

Je sais bien que nombre d'auteurs fameux, Bourgeois, Goudimel, Jambe de Fer, Claude Lejeune, etc., publièrent des arran-

gements des psaumes à 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 parties. Mais ces pièces, selon l'usage courant du XVIe siècle, n'étaient pas mises *en partition*, c'est à dire que les diverses parties n'étaient pas disposées les unes *sous* les autres, mais bien les unes *après* les autres, ce qui rendait l'exécution plus difficile, impossible même au culte public. Du reste, on n'a qu'à s'en rapporter à la préface que Goudimel plaça en tête de ses *Seize psaumes, mis en musique à 4 parties :* « Nous avons ajouté au chant des psaumes en ce petit volume trois parties, *non pas pour induire à les chanter en l'église*, mais pour s'esjouir en Dieu particulièrement ès maisons, *ce qui ne doit estre trouvé mauvais*, d'autant que le chant dont on use en l'église demeure en entier comme s'il était seul. »

Il faut aller jusqu'en 1667, plus d'un siècle après la mort de Calvin, pour trouver la première édition « populaire » à 4 voix : « Psaumes de David mis en musique à IV parties, par Claude Goudimel ... et accomodez maintenant pour l'usage de ceux qui veulent chanter en Partie dans l'Eglise. » « On voit par le titre, dit Félix Bovet à qui nous empruntons plusieurs des détails ci-dessus, que le chant à quatre parties avait commencé à s'introduire « dans l'Eglise ».

En réalité, le chant des psaumes à 4 parties à l'église ne se généralisa que beaucoup plus tard, au cours du XIXe siècle et... ce fut désastreux.

En effet, une bonne exécution d'un chant à plusieurs voix, sans accompagnement, est une des choses les plus difficiles à obtenir en musique. Une société très exercée n'y arrive qu'avec infiniment de peine. Que serait-ce donc avec une assemblée composée de personnes plus ou moins musiciennes ? Même stimulée par un chœur, l'exécution sera toujours incorrecte, fausse, traînarde et lourde. En tous cas beaucoup plus lourde et traînarde qu'à l'orgue, instrument fort souple, quoiqu'en pense M. Monastier. Introduire cette façon de chanter serait, je le répète, désastreux. Ce qui mettrait le comble à la confusion, ce serait de procéder différemment, selon qu'on aurait à faire à un psaume, à un choral ou à un chant du Réveil.

Non. Une seule solution me paraît bonne. C'est du reste la plus simple : la mélodie, quelle qu'elle soit, psaume, choral ou cantique, chantée à l'unisson par l'assemblée entière et soutenue

par la voix puissante de l'orgue. Soutenue, mais pas étouffée, si le chant est réellement unanime. Et nous aurons alors dans nos églises l'impression saisissante qu'on ressent à entendre les chorals allemands au Dôme de Berlin, ou le *Pange lingua*, le jour de la fête du T. S. Sacrement à Notre Dame de Paris.

Quant aux « chants du Réveil », la meilleure solution serait d'en supprimer la plus grande partie. Ils ont fait leur temps et seraient avantageusement remplacés, précisément par les psaumes dont on a proscrit la presque totalité dans la dernière édition du Recueil des cantiques de l'Eglise libre du canton de Vaud.

HENRI GAGNEBIN,
Organiste de l'église de la Rédemption
à Paris.

Mon ami, M. Gagnebin, organiste, défend ses confrères : c'est chevaleresque. Nous, laïques du chant d'église, nous défendons nos congrégations et les cantiques...

De la citation de Calvin, — fort connue assurément — telle qu'elle est donnée ci-dessus, il résulte sans doute que le réformateur de Genève a réprouvé les harmonies *profanes* déparant les chants catholiques de son temps. Mais il ne suit nullement qu'il ait condamné *le principe* de l'harmonisation des mélodies, et encore moins, par cette protestation, assuré à l'orgue un privilège et un monopole quelconque comme instrument d'accompagnement. Il n'est pas question de l'orgue dans ce passage. Quant à l'harmonie, qu'a-t-il dit lui-même ? « *On peut bien chanter à une voix, mais nous n'aurons pas une mélodie parfaite, sinon qu'il y ait plusieurs voix et bonne correspondance* » — c'est à dire qu'il donne son suffrage au style homophone, dans lequel les diverses voix sonnent ensemble sur une même syllabe, contre le style fugué (rompu), où les thèmes, en s'enchevêtrant, nuisent à la diction. Rien, dans cet autre mot de Calvin, aussi authentique que le premier, ne parle en faveur de l'orgue comme accompagnateur obligé. Car enfin, où est l'essentiel pour un protestant réformé ? Calvin nous le dit encore :

« Les chansons spirituelles ne se peuvent bien chanter que de cœur, or le cœur requiert l'intelligence... Une linotte, un rossignol chanteront bien, mais ce sera sans entendre, et le propos de l'homme est de chanter en sachant ce qu'il dit. Qu'est-il donc question de faire ? C'est d'avoir chansons non seulement honnêtes, mais aussi saintes que possible, lesquelles nous soient comme aiguillons pour nous inciter à louer Dieu. »

Cela n'appuie vraiment en rien la prétendue obligation d'avoir des orgues. Et toute l'histoire des premiers huguenots, y compris celle du Désert, Félix Bovet nous en est témoin, montre qu'on a longtemps chanté à l'unisson même au culte ; le chant, dans le culte, n'étant que l'écho fidèle de celui qui retentissait dans les maisons et les échoppes, sur les places publiques, les champs de bataille et les bûchers.

Et, d'autre part, la version que j'ai donnée du Psaume 42, à titre d'exemple, montre qu'il fut un temps et des lieux où, lorsque l'usage de chanter à 4 voix fut répandu, on ne pouvait chanter que sans accompagnement d'orgue. Les faits d'ailleurs sont là ; il y a encore beaucoup d'assemblées de culte où l'on chante bien, à 4 voix, et où l'introduction du jeu d'orgues répétant les mêmes notes que les chanteurs (un abus contre lequel l'hymnologue Palmer s'élève vivement) ferait perdre à celui-ci son élan et au texte son rythme. Et vouloir supprimer les « Chants du Réveil » parce qu'ils ne supportent pas l'orgue, c'est méconnaître les besoins multiples de la piété populaire. Nés d'un tel besoin, ces chants vivront longtemps encore.

Pour terminer, j'applaudis à ce qu'écrit M. Gagnebin sur le devoir qu'il y a, dans les églises dotées d'orgues, à confier la mélodie seule à l'assemblée. Mais qu'on ne prive pas celle-ci du droit presbytérien et calviniste de chanter à 4 voix sans accompagnement, symbole d'un état normal de l'Eglise, où il y a des gens bien vivants, et où il n'est pas nécessaire de recourir à des soufflets d'orgue pour remplacer un zèle refroidi, et à des machines pour chanter de cœur au Seigneur.

M.-S.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE
ET LA THÉORIE DE LA DESCENDANCE

Quel singulier instinct nous pousse à mettre tout en œuvre pour connaître le passé de notre race et pour en suivre la genèse aussi loin qu'il est possible ? Et que ne nous contentons-nous de vivre notre présent ? Mais cela ne nous suffit pas. Nés à la vie de l'esprit, il semble que notre loi et notre ambition soit d'embrasser tout ce que nous pouvons atteindre du réel et d'élargir notre conscience jusqu'aux limites de l'univers. Qui n'a senti l'attrait tout particulier des recherches paléontologiques, cette lutte patiente de la pensée avec le silence d'un monde évanoui ? A force de ruse et d'ingéniosité, des hommes habiles ont su faire parler les pierres et les ossements.

La paléontologie humaine date d'il y a soixante ans environ. C'est alors que Boucher de Perthes s'avisa d'attribuer à l'homme la fabrication des haches en silex grossièrement taillées où l'on n'avait vu jusque là que des « pierres de foudre » ou des « jeux de la nature ». Qu'avons-nous appris depuis et que pouvons-nous conjecturer ? C'est ce que M. Jean-Paul Lafitte nous résume dans la Revue de Paris, en des articles remarquables, documentés et pondérés et fort agréables à lire (15 décembre 1912 et 15 juillet 1913).

Depuis les dernières décades les trouvailles se sont multipliées. On a pu distinguer trois types d'hommes préhistoriques appartenant tous trois à l'âge de la pierre (paléolithique moyen) et contemporains du mammouth. De l'un de ces types, le plus ancien probablement, qu'on a baptisé l'homme du Néanderthal, il existe même une quarantaine d'exemplaires dont un seul à peu près complet, trouvé dans la grotte de la Chapelle aux Saints en Corrèze.

L'intérêt plus spécialement philosophique de ces recherches, c'est évidemment le sort qu'elles préparent à la fameuse *théorie de la descendance* qui fait procéder l'humanité de l'animalité préexistante. M. Lafitte se montre à cet égard d'une prudence très grande. Voici, très sommairement, les indications nouvelles que la paléontologie humaine paraît nous donner.

Les trois types d'hommes préhistoriques ont une structure osseuse où les caractères humains sont mêlés à des doses diverses avec des caractères nettement simiesques. Ils apparaissent tous comme d'une humanité inférieure à celle des races actuelles les plus arriérées, ce qui veut dire que morphologiquement ils sont plus voisins de certaines

espèces animales, la partie crânienne de la tête étant par exemple beaucoup moins développée que sa partie faciale. De sorte que « tout se passe comme si du chimpanzé à l'homme actuel il s'était produit un balancement organique entre la partie mâchoires et la partie cerveau et comme si l'*homo Neanderthalensis* (moins évolué que l'homme de Cromagnon, la plus avancée des races préhistoriques à nous connues) marquait le moment d'équilibre de ce balancement, celui où il y a eu égalité de développement entre les deux parties de la tête. » Tout pesé cependant, ces hommes anciens diffèrent des grands anthropoïdes plus encore qu'ils ne diffèrent des sauvages d'aujourd'hui, notamment par leur capacité crânienne. Enfin, chose curieuse, parmi les caractères simiesques qu'on relève chez eux, il en est plusieurs qu'ils ont en commun non pas avec les grands singes dont on a l'habitude de les rapprocher, mais avec d'autres espèces du groupe des Primates (par exemple avec les cynomorphes ou singes à queue). On voit combien les données du problème sont complexes.

Qu'en peut-on conclure concernant l'ascendance de notre race ?

Depuis un certain nombre d'années deux théories principales sont en présence. D'après l'une (théorie d'Hæckel), l'homme est un descendant des singes anthropoïdes ; d'après l'autre, ce n'est pas là, mais au contraire dans le groupe le plus bas des Primates — les Lémuriens — qu'il faudrait chercher ses ancêtres. C'est à fortifier cette dernière hypothèse que tendent les progrès de la paléontologie. Les grands singes ne seraient que nos cousins ; leur lignée qui constitue un rameau du vaste ensemble des Primates se serait spécialisée de bonne heure et dans un sens très différent des « Homidiens ».

L'hypothèse de la descendance animale n'a donc point été abandonnée, mais elle a subi une modification assez profonde. A l'évolution rectiligne est venue se substituer dans l'esprit des savants une évolution en « séries rameuses ».

Mais, dira-t-on, en reprenant une objection de Virchow, les crânes et les squelettes dont on fait état pour construire ces suppositions, ont peut-être appartenu à des individus dégénérés ; c'est à tort qu'on en a tiré des conclusions générales. — Cette remarque, fort recevable au début, a perdu son poids depuis que les trouvailles se sont multipliées toujours dans le même sens. « Il est inadmissible, écrit M. Lafitte, qu'on exhume seulement des exceptions et toujours les mêmes. » — Et comment sait-on, pourraient riposter les adversaires à tout prix de la théorie de la descendance, que ces races découvertes par la paléontologie ne sont pas elles-mêmes des produits de dégénérescence ? — Comment on le sait ? On ne *sait* rien absolument, répondraient sans doute les partisans de l'évolution, mais pour le moment les faits ne nous conduisent pas à l'admettre. Les hommes préhistoriques découverts jusqu'à maintenant ne représentent pas, il est vrai, les débuts

de l'humanité ; antérieurement à eux s'est écoulée toute une longue période (le paléolithique inférieur) durant laquelle l'existence de l'homme est attestée par les produits de son industrie, sans qu'aucun squelette soit venu nous révéler ce qu'il était physiquement. Mais ces outils — encore et toujours des pierres taillées — ne témoignent pas en faveur d'une intelligence plus développée. Les partisans de la dégénérescence ont l'obligation de montrer que leur hypothèse est commandée par les faits — et il est fâcheux à cet égard que les ossements les plus anciens découverts jusqu'à ce jour offrent aussi des types plus rapprochés de l'animalité ; — de plus ils ont à expliquer comment, au point de vue biologique, il se peut faire qu'une humanité sans hérédité animale d'aucune sorte revête, en dégénérant, certains caractères qui sont exactement et précisément ceux que nous trouvons réalisés dans la série animale. De cette double obligation il ne semble pas qu'ils se soient encore acquittés.

Après cette parenthèse j'indique, en terminant, l'une des conclusions les plus intéressantes de M. Lafitte. Issue de l'animalité selon toute vraisemblance, il n'en est pas moins vrai que cette humanité ancienne, celle dont il nous reste quelques exemplaires et celle-là même dont l'existence n'est trahie que par des silex plus ou moins grossièrement ouvrés, loin de se confondre presque avec une espèce animale, constituait déjà à part et au-dessus de l'animalité un ordre propre et comme une création *sui generis*, le mot de « création » étant pris dans un sens qui implique nouveauté, mais qui n'exclut pas une filiation par rapport à des formes inférieures. Cela fait songer aux célèbres mutations brusques de de Vries. Et M. Lafitte ne craint pas de dire que cet ordre humain est « aussi distinct de l'animalité que l'ordre de l'animalité est distinct de la matière brute ».

Mais en quoi consiste ce quelque chose de nouveau qui est d'un si grand poids ? En ceci que l'homme, dès qu'il manifeste sa présence sur le globe, n'apparaît pas comme une chose inerte mue par le monde extérieur seulement. Par son activité il échappe à la règle purement animale, il se rebelle contre les grandes causes d'ordre cosmique — tel le rythme progressif et régressif des glaciers en Europe — auxquelles le reste de l'animalité demeure étroitement asservi. Il n'est plus le simple fils de la Nature, mais, comme on l'a dit, « son fils insurgé ».

Enfin, chose remarquable, l'homme préhistorique avait déjà une vie sociale et probablement une mentalité religieuse, car il était... droitier. La forme de son crâne montre que l'hémisphère cérébral gauche devait être plus développé que l'autre — on sait que l'hémisphère gauche contient les centres qui commandent aux nerfs du côté droit du corps. Or l'habitude de se servir de la main droite de préférence à la gauche est un trait spécifiquement humain et qui ne trouve pas une suffisante explication dans l'organisation physiologique. Elle tient à

des suggestions sociales et trahit déjà chez l'homme primitif cette conception dualiste des êtres et des choses qui se traduit chez le sauvage actuel par des actes rituels et qui ne laisse pas de subsister dans notre mentalité à nous sous des formes multiples. — Vraies ou fausses, n'admirez-vous pas l'ingéniosité de ces inférences et l'éloquence singulière d'un crâne vieux de milliers d'années !

Une découverte toute récente modifiera peut-être quelque peu les données du problème telles qu'elles viennent d'être exposées. Il s'agit d'un crâne ou plutôt de quatre morceaux de crâne et d'une mâchoire trouvés à Piltdown en Angleterre et qui ont suscité une intéressante discussion parmi les savants anglais. (Voir J.-P. Lafitte : *Une discussion sur l'homme de Piltdown*, La Nature, 11 octobre 1913, cf. aussi 16 août 1913.)

On est d'accord sur l'âge très ancien de ces restes. L'homme de Piltdown est antérieur à l'homme du Néanderthal. Mais comparé à ce dernier, il frappe par ses caractères « plus humains ». Un premier jaugeage de sa capacité crânienne n'avait cependant donné qu'un peu plus de 1000 cm³. Un anatomiste distingué a contesté l'exactitude de cet essai de reconstitution. Il arrive de son côté au chiffre de 1500 cm³ et ce résultat viendrait accentuer encore la différence constatée entre l'homme de Piltdown et l'homme du Néanderthal. *Certant doctissimi.* Cet exemple montre à quel point, dans ce domaine, on en est réduit aux conjectures. Il a peut-être existé à côté de l'homme du Néanderthal un type humain tout différent, caractérisé par une tête très volumineuse. Qu'en faut-il conclure ? Que l'homme du Néanderthal est le représentant d'une race disparue au cours des temps parce qu'incapable de progrès et qu'il n'est pas l'ancêtre de l'homme moderne ? La question ne se peut trancher actuellement. Mais l'affirmation que les plus anciens restes humains à nous connus sont ceux aussi qui présentent les caractères les plus accusés d'animalité, n'est plus rigoureusement vraie. Ce fait d'ailleurs n'est pas inconciliable avec la théorie de la descendance. Le crâne de Piltdown, quelque proche qu'il soit des nôtres, peut avoir été l'aboutissement d'une évolution plus ou moins longue. Il faut noter en effet que la mâchoire qui l'accompagnait présente au moins un caractère simiesque. Sa partie antérieure n'a pas la conformation d'une mâchoire actuelle : l'homme de Piltdown n'avait pas de menton. H. M.

Le lecteur qui voudra jeter un rapide coup d'œil d'ensemble sur ce que l'on sait et ce que l'on conjecture de l'homme primitif — tant de sa structure que de son industrie naissante et des étonnantes trouvailles de son génie — fera bien de lire l'intéressant article que M. Auguste Hollard a consacré à ce sujet dans la Revue chrétienne août-septembre 1913 : « *l'homme collaborateur de la création* ».